

L'énergie

Nous disons que les exportations faisant l'objet de la demande ne nuiront en rien à l'approvisionnement au Canada. Ce sont des quantités en excédent de l'expansion prévue du marché canadien de gaz naturel, vers l'île de Vancouver, le Québec, les Maritimes et dans la province d'Ontario. Nos réserves sont assez considérables pour nous permettre d'agir comme nous le proposons, sur la foi des chiffres que j'ai donnés à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je n'ai pas l'intention de permettre aux députés de poser une deuxième série de questions. Je terminerai, je crois, avec une question supplémentaire du député d'Eglinton-Lawrence (M. de Corneille), du député d'Outremont (M. Lalonde) et je crois aussi avoir aperçu le député de Mission-Port Moody (M. Rose).

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas pu poser de question supplémentaire.

M. l'Orateur: La question du député de Davenport (M. Caccia), je crois, m'en appelait pas une autre et je ne lui mettrai pas de tenter de me convaincre du contraire.

Je terminerai donc avec une question supplémentaire du député d'Eglinton-Lawrence, une question du député d'Outremont et une autre du député de Mission-Port Moody. Cette répartition me semble équitable.

M. de Corneille: Je voudrais savoir quelle formule est proposée pour fixer le prix que nous réclamerons aux États-Unis. Deuxièmement, le ministre est-il disposé à établir le principe des échanges?

M. Hnatyshyn: L'Office national de l'Énergie, monsieur l'Orateur, revoit constamment les prix. A l'heure actuelle, le prix officiel est de \$3.45 le mille pieds cubes. Ce chiffre sera examiné en fonction du coût équivalent de l'énergie aux États-Unis. J'ai demandé à l'Office national de l'Énergie d'étudier la possibilité de refléter plus rapidement la hausse et les fluctuations des coûts du gaz naturel et de fixer un prix plus sensible à l'évolution des événements sur la scène internationale et aux États-Unis.

Ces permis seront de courte durée. Ils sont formellement accordés pour une période de quatre ans et diminueront sensiblement durant les trois dernières années jusqu'en 1987. Cette décision est très avantageuse. Elle favorisera la prospection et l'exploitation au Canada. Elle produira des avantages économiques considérables pour notre pays. Dans l'ensemble, nous considérons qu'il s'agit d'un progrès qui contribuera énormément à l'essor économique du Canada et qui nous permettra d'exploiter nos ressources pour atteindre notre objectif d'autonomie en matière d'énergie.

● (1900)

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question qui sera suivie d'une question supplémentaire.

D'abord, la décision annoncée aujourd'hui a été prise par le gouvernement et non par l'Office national de l'énergie. Il est insensé de prétendre que le gouvernement compte sur l'Office de l'énergie. Ce sont le cabinet et le ministre qui ont pris cette décision.

Je ne vois vraiment pas pourquoi le ministre semble refuser de nous dire à quel moment le gouvernement prévoit que l'offre dépassera la demande de gaz. A mon avis, c'est un facteur dont il faut absolument tenir compte avant de décider d'exporter du gaz. Je demande donc simplement au ministre de

nous dire si ce sera en 2009, 2010 ou 1992, comme on l'a déclaré en juin? Le ministre pourrait certainement nous donner une date précise. Je le prie donc de nous dire en fonction de quelle date le gouvernement et le ministre ont pris cette décision. En quelle année commencerons-nous à manquer de gaz?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je suis certain que le député ne voulait pas induire la Chambre en erreur. Selon les chiffres actuels, la balance commencera à pencher de l'autre côté en 1997.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, ce renseignement sera certainement très important pour le débat que nous aurons plus tard à ce sujet. Cela veut dire que la décision annoncée aujourd'hui est encore plus regrettable qu'on aurait pu le prévoir.

Ma question supplémentaire est la suivante. Le ministre sait que le gouvernement antérieur avait signalé aux États-Unis qu'il n'autoriserait aucune exportation de gaz naturel à moins que les États-Unis ne s'engagent fermement à construire le pipe-line au complet et que nous ayons aussi la possibilité d'échanges. Cela veut dire en réalité que les États-Unis auraient dû nous garantir que nous pourrions obtenir une quantité équivalente de gaz en provenance des gisements de l'Alaska, que nous aurions vendu aux Américains d'ici quelques années pour les aider à sortir de la crise actuelle. Cela aurait assuré de façon permanente la sécurité des approvisionnements au Canada et garanti que même si nous étions prêts à aider nos amis américains à court terme, nous aurions nous-même été pleinement protégés pour l'avenir. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas maintenu ces conditions essentielles que le gouvernement antérieur avait posées?

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, je répondrai très simplement que ma déclaration ne portait nullement sur l'étape définitive du pipe-line de gaz naturel de l'Alaska. Je parle plutôt des permis d'exportation. Et dans le cas de la demande de la Pan-Alberta, son approbation dépend de la construction intégrale du gazoduc. C'est bien l'une des conditions. Cet élément fait partie des négociations qui se poursuivent. Je le répète, je ne suis pas venu annoncer un tout autre projet.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, à mon avis, l'Office national de l'énergie, en sa qualité d'organisme de réglementation, est aussi indépendant et aussi insensible à l'influence du gouvernement que la Commission canadienne des transports ou le CRTC. Leurs prévisions boiteuses en témoignent bien.

A l'exception peut-être de Petro-Canada, les principales sociétés productrices de gaz appartiennent à des intérêts étrangers. Au moins une partie des revenus supplémentaires—je crois qu'il s'agit d'environ 13 milliards de dollars—que réaliseront ces sociétés seront distribués aux actionnaires sous forme de dividendes et cela ne contribuera pas à réduire le déficit de la balance des paiements puisque ces sommes sortiront du pays. Le ministre pourrait-il nous dire si l'on a calculé ces sommes, car de toute évidence une partie de ces revenus ira à l'étranger, et si l'on a tenu compte des répercussions de cette situation sur le déficit de notre balance des paiements? Quelle proportion des 13 milliards de dollars reviendra au Canada et quelle proportion ira aux multinationales, à titre de profits inespérés?